



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 37939

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conditions inacceptables dans lesquelles s'annonce la rentrée scolaire 2004, en raison des menaces de suppression de quelque 600 postes d'enseignants et 60 postes administratifs dans l'académie de Lille. Au lieu de permettre qu'une baisse des effectifs, au moins dans le secondaire car le nombre d'élèves augmente en primaire, favorise l'amélioration des conditions d'enseignement, les orientations retenues par le précédent gouvernement et le rectorat d'académie aboutissent à d'intolérables dégradations. La situation économique et sociale du Nord - Pas-de-Calais, la jeunesse de sa population, l'effort de formation et de qualification que cela induit, les investissements des collectivités territoriales pour l'amélioration des établissements scolaires plaident en faveur de l'annulation des mesures annoncées, ce qu'exige d'ailleurs personnels enseignants et parents d'élèves. Il lui demande les décisions que le nouveau gouvernement entend prendre en ce sens, et pour un collectif budgétaire de rentrée indispensable à la prise en compte des besoins humains et financiers les plus urgents.

Texte de la réponse

Dans le cadre d'une politique générale de réduction du déficit budgétaire, la loi de finances pour 2004 confirme la priorité donnée à l'éducation, la progression du budget de l'enseignement scolaire étant de 2,8 % par rapport à 2003. Les effectifs d'enseignants sont redéployés en fonction des évolutions démographiques affectant le premier degré (+ 53 400 élèves) et le second degré (- 34 000 élèves). Ainsi, les mouvements d'emplois à la rentrée 2004 s'équilibreront entre, d'une part, la création de 1 460 emplois d'enseignants dans le premier degré et de 150 emplois de personnels d'éducation, d'inspection et de direction et d'autre part, la suppression de 1 610 emplois d'enseignants du second degré. Cette dernière mesure intervient au terme d'une période où des emplois étaient créés malgré les baisses d'effectifs scolarisés. Les moyens ainsi définis doivent permettre d'accompagner les évolutions démographiques prévues comme les évolutions qualitatives souhaitables dans le souci d'une meilleure efficacité et d'une meilleure équité du service public. Dans le premier degré comme dans le second degré, la répartition opérée obéit à des principes clairs et équitables. Outre la prise en compte des variations démographiques, le recours à différents indicateurs, établis à partir de données de l'INSEE, traduit des préoccupations plus qualitatives : maintien du service public dans les zones rurales pour l'indicateur territorial, respect des caractéristiques du réseau scolaire de l'académie pour l'indicateur de contraintes structurelles et volonté de favoriser la réussite des élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées pour l'indicateur social. Ce dernier indicateur combine le taux de Rmistes, le pourcentage de professions et catégories sociales défavorisées et le pourcentage de chômeurs. Ces indicateurs permettent d'apprécier la situation d'une académie par rapport à sa dotation globale et non plus par rapport aux seules variations du nombre d'emplois liées aux flux démographiques. Les décisions prises en matière de répartition des moyens résultent donc d'une vision à la fois plus juste et plus pertinente des situations relatives des académies. L'académie de Lille a fait l'objet d'un examen très attentif visant à prendre en compte ses difficultés spécifiques. Ainsi, à la rentrée 2004 dans le premier degré, le taux d'encadrement global de l'académie de Lille devrait

s'établir à 5,27 postes pour cent élèves soit à un niveau supérieur au taux d'encadrement de référence des académies comparables (5,19 postes pour cent élèves). L'académie de Lille, qui a perdu en quatre ans 11 350 élèves (2,9 %), a vu ses retraits limités à 464 emplois (2,2 %). S'agissant du second degré, l'académie de Lille devrait voir ses effectifs d'élèves diminuer sur quatre ans de 30 300 élèves (8,8 %) tandis que ses moyens se réduiront de seulement 966 équivalents temps plein (- 3 %). Pour la seule rentrée 2004, la diminution en moyens d'enseignement et de suppléance est de 1,8 % à comparer avec la prévision des effectifs d'élèves, en baisse de 2,8 %. En ce qui concerne la filière administrative, les recteurs ont été invités à limiter les retraits d'emplois dans les établissements scolaires afin de maintenir une gestion qualitative de proximité. Parallèlement, les mesures visant à la simplification des tâches administratives font actuellement l'objet d'une étude à l'administration centrale. La maîtrise de la dépense publique implique que les dotations budgétaires soient strictement respectées. Cela signifie que la meilleure utilisation des moyens disponibles doit être recherchée, notamment en étudiant toutes les possibilités de redéploiement et en veillant tout particulièrement à la nécessaire maîtrise de l'offre de formation.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37939

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 avril 2004, page 3010

Réponse publiée le : 3 août 2004, page 6058